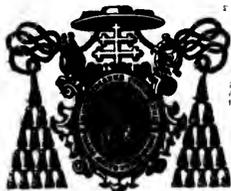


“ A la cité et à la province de Québec, tranquillité, salut et abondance des grâces divines! Que tous ces biens se multiplient pour nous tous! Amen! Amen!”

C'est au moment de nous séparer, après avoir travaillé de concert à régler ce que demandent la pureté de la foi, l'intégrité des mœurs et le maintien de la discipline, dans la province ecclésiastique de Québec, que nous signons la présente lettre comme marque de notre union fraternelle et gage de notre sollicitude pastorale.

Donné à l'Archevêché de Québec, sous notre seing et le sceau de l'archidiocèse, le vingt-huit août mil huit cent cinquante-et-un.



- † P. F., ARCHEV. DE QUÉBEC,
- † R., EVEQUE DE KINGSTON,
- † IG., EV. DE MONTRÉAL,
- † JOS. EUGENE, EV. DE BYTOWN,
- † ARMD. FR. M., EV. DE TORONTO,
- † PATRICE, EV. DE CARRHA ET ADMINIS-
TRATEUR DE KINGSTON,
- † J. C., EV. DE MARTYROPOLIS, COAD. DE MONTRÉAL.
- † C. F., EV. DE TLOA, COADJ. DE QUÉBEC.

N. B. L'Oraison de *Spiritu Sancto* doit être continuée à la messe jusqu'à la promulgation des décrets du concile. Les prêtres sont invités à offrir leurs prières au ciel pour l'heureux succès du voyage de Monseigneur l'Evêque de Martyropolis, chargé d'aller soumettre ces mêmes décrets à l'approbation du Souverain Pontife.